

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
PUY DE DÔME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Doranges**

REÇU LE :

04 MARS 2008

LA SOUS-PRÉFECTURE
D'AUVERGNE

Séance du 28 Février 2008

**Nombre de
conseillers :**

- en exercices

9

- présents

8

- votants

8

- absents

1

- exclus

0

L'an deux mille huit le 28 Février ;

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SAVINEL René.

Etaient présents : Mme M.F. THIALLIER, C. VIDAL, MM. H. BERTRAND, R. BESSEYRIAS, B. PASTEL, D. RAFFIER, G. ROCHE,

Absents excusés : M. B. THÉVENIN.

Date de convocation :
28 Février 2008

Monsieur BERTRAND a été nommé secrétaire.

Date d'affichage :
13 Février 2008

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les conclusions du Commissaire-Enquêteur suite à l'enquête publique concernant l'étude de zonage d'assainissement.

Objet :

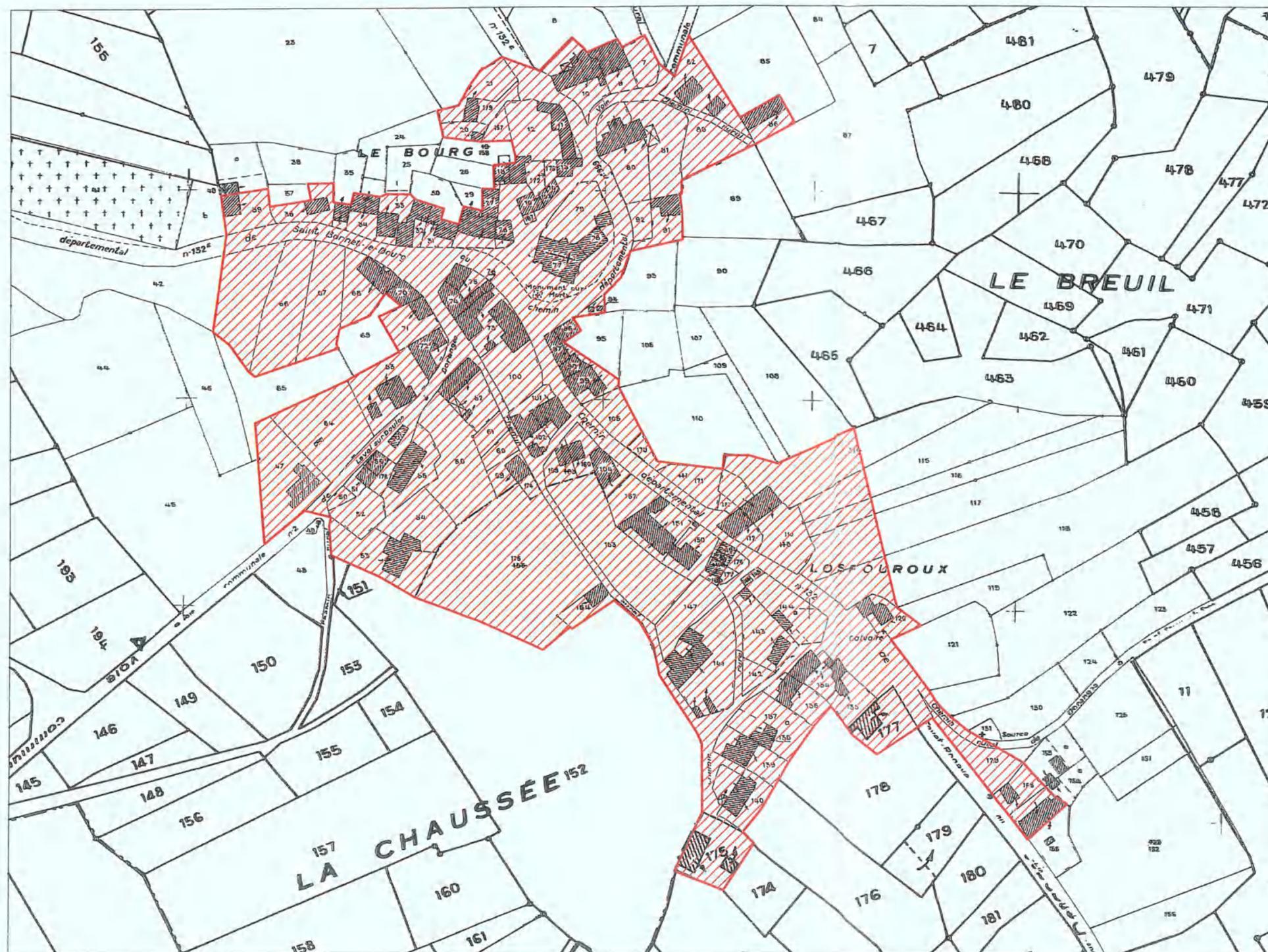
Approbation
définitive du schéma
de zonage
d'assainissement
suite à l'enquête
publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les conclusions de l'enquête publique et approuve le zonage.



Commune de DORANGES -

Zonage d'assainissement suivant l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales



-  Zone d'assainissement collectif
-  Zone d'assainissement non collectif

Echelle : 1/2000

Version d'août 2011

© 2011
Doranges